

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-12-077

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présent(s) : 21  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Nombre d'absent(s) : 5  
Nombre de pouvoir(s) : 4

**Vote :**

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le onze décembre deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 4 décembre 2025

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Marcelle DJOUHARA, Odile PHILIPPON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER

**Membre(s) absent(s) :**

Arnaud DE MAZENOD

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Marcelle DJOUHARA pouvoir à Martine CHARLES, Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Florence CHEUCLE pouvoir à Anabel FOURNIER FAURE, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Margot SOLVIGNON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : ACTIF COMMUNAL – AUTORISATION DONNEE AU COMPTABLE POUR CORRECTION D'ERREUR SUR EXERCICE ANTERIEUR.**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20251211-2025-12-077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025  
Publication : 15/12/2025

Dans le cadre de la vérification de l'actif communal, une erreur liée à un sur-amortissement a été relevée sur la fiche d'immobilisation n°C20030 « 3 ordinateurs portables Mairie ».  
S'agissant d'une erreur sur exercice antérieur, la préconisation de la M57 est de corriger le résultat de façon non budgétaire.

Par conséquent, il convient de passer des écritures d'ordre non budgétaires. Celles-ci seront réalisées uniquement par le comptable dans ses écritures selon le schéma suivant :

- Crédit du compte 281838 pour 47.80 € ;
- Débit du compte 1068 pour 47.80 €.

La somme sera ainsi sortie de l'auxiliaire divers au niveau du SGC et de la fiche C20030 au niveau de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, autorise le comptable public à procéder aux opérations d'ordre non budgétaires décrites ci-dessus.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 12 DECEMBRE 2025**

Le Maire,  
Eric LARDON



Le Secrétaire de séance  
Margot SOLVIGNON

Type de bien : MATERIEL INFORMATIQUE

Type d'amortissement : 21838 - AUTRES MAT INFO

Durée d'amortissement : 4 ans à partir de 2021

Protata temporis : Oui

**Enregistrements liés à ce bien**

Exer	Pièce	Bord	Article	Chap.		Montant	Origine	Date mvt
2020	720	87	2183	196	D	5 254,80	3 ORDINATEURS PORTA	10/06/2020
2021	140	48	28183		R	1 313,70	AMORTISSEMENTS	28/06/2021
2022	163	37	28183		R	1 313,70	AMORTISSEMENTS	01/07/2022
2022	309	72	7761		R	47,80	Cession Moins-value	21/10/2022
2022	310	72	775		R	335,00	Cession	21/10/2022
2023	267	64	281838		R	1 062,45	AMORTISSEMENTS	29/08/2023
2024	367	85	281838		R	1 229,95	AMORTISSEMENTS	06/12/2024
<b>TOTAL DEPENSES</b>						<b>5 254,80</b>		
<b>TOTAL RECETTES</b>						<b>5 302,60</b>		
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>						<b>-47,80</b>		